



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8491^e séance

Mardi 26 mars 2019, à 15 h 30

New York

Provisoire

Président : M. Delattre (France)

Membres :

Afrique du Sud	M ^{me} McBride
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Moriko
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Indonésie	M. Syihab
Koweït	M. Almunayekh
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2019/229)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2019/229)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, publié sous la cote S/2019/229.

Je donne à présent la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2019/229) sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 28 février 2019.

Je tiens tout d'abord à saluer l'évolution positive que la région a connue dernièrement, en particulier la tenue d'élections pacifiques en République démocratique du Congo, la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et l'accord de paix entre le Gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes armés, facilité par l'Union africaine, ainsi que les efforts actuellement déployés pour consolider ces acquis. Par ailleurs, je voudrais faire le point sur certaines initiatives importantes que mon bureau a menées au cours de la période considérée, en collaboration avec les autres garants de l'Accord-cadre, à savoir l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

(l'orateur poursuit en anglais)

Premièrement, à la suite de la décision prise durant la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenue en octobre 2017 à Brazzaville, la question de la présence prolongée des combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) résidant dans des camps de transit en République démocratique du Congo a été abordée énergiquement et réglée. Grâce aux efforts déployés par le Mécanisme de suivi, avec l'aide de mon bureau, 98 ex-combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda ainsi que les personnes à leur charge ont été rapatriés volontairement de la République démocratique du Congo au Rwanda, 80 anciens éléments du Mouvement du 23 mars (M23) ainsi que les personnes à leur charge ont quitté des camps en Ouganda, et un ancien membre du M23 a quitté le Rwanda pour la République démocratique du Congo. Par ailleurs, en s'appuyant sur la dynamique créée par le Mécanisme de suivi, en novembre 2018, tous les camps de FDLR situés dans l'est de la République démocratique du Congo ont été fermés par les autorités congolaises, et 1 634 éléments désarmés des FDLR ainsi que les personnes à leur charge ont été rapatriés au Rwanda conformément à un accord bilatéral.

Cela montre que des progrès peuvent être accomplis même dans le contexte des crises les plus prolongées lorsque les dirigeants de la région en question font preuve de volonté politique. Je saisis cette occasion pour féliciter les trois pays concernés – la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda – de leur engagement et de leur coopération. Je les encourage à maintenir cette dynamique positive pour mener à bien le processus de rapatriement des anciens membres du M23 qui se trouvent toujours dans des camps au Rwanda et en Ouganda. Il sera également important de superviser et d'appuyer la réinsertion effective des ex-combattants à la vie civile.

Deuxièmement, durant la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenue à Kampala, les dirigeants de la région ont souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de sécurité et de confiance existants et de rechercher des moyens de renforcer plus encore les liens d'amitié et de coopération entre les principaux pays de la région. En conséquence, nous collaborons de manière assidue avec la CIRGL pour appuyer l'opérationnalisation de ces mécanismes, notamment le Mécanisme conjoint de suivi des ADF et le Mécanisme conjoint de vérification élargi, qui sont

des plateformes importantes d'échange d'informations et de renforcement de la coopération régionale en vue de neutraliser les forces négatives. J'ai également encouragé les dirigeants, notamment à l'occasion de mes dernières rencontres avec le Président Sassou Nguesso de la République du Congo, le Président Museveni de l'Ouganda, le Président Lourenço de l'Angola et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Faki Mahamat, à faciliter l'apaisement des tensions actuelles entre certains pays clés de la région. À cet égard, j'accueille avec satisfaction les récentes initiatives prises par certains dirigeants.

Troisièmement, durant des consultations intensives avec toutes les parties prenantes, nous avons souligné qu'il était urgent de régler la crise prolongée des réfugiés dans la région et de promouvoir une approche régionale commune sur cette importante question. Ces efforts ont abouti à la tenue, le 7 mars, d'une réunion ministérielle sur la situation des réfugiés dans la région des Grands Lacs, que j'ai coprésidée avec le Premier Ministre de l'Ouganda et le Secrétaire exécutif de la CIRGL. Les Ministres ont souligné la nécessité de faire face aux facteurs déterminants et aux causes profondes des déplacements forcés, tout en notant que plus de 4 millions des 6,3 millions de réfugiés que compte le continent africain sont originaires de la région des Grands Lacs. Ils ont examiné diverses options en vue d'apporter des solutions durables, notamment l'intégration locale des réfugiés au sein des communautés d'accueil. La CIRGL a également été priée d'élaborer une stratégie régionale et un plan d'action afin de trouver des solutions durables pour la région.

Étant donné que je présente mon dernier exposé en tant qu'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, je saisis cette occasion pour faire le bilan des progrès accomplis et des problèmes rencontrés durant mon mandat.

La région a réalisé des avancées importantes vers l'instauration d'une paix durable depuis les années 90 et le début des années 2000. En dépit de l'insécurité persistante dans l'est de la République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, la région est aujourd'hui essentiellement en paix. Dans les endroits où les affrontements transfrontières étaient monnaie courante, les divergences entre les États Membres ont été en grande partie réglées par le dialogue, bien que cela n'ait pas toujours été définitif. Des efforts sérieux ont été entrepris pour promouvoir la coopération régionale et l'intégration socioéconomique,

qui doivent être maintenues et appuyées vigoureusement par les partenaires internationaux.

En dépit de ces progrès, la présence continue de forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo perpétue l'insécurité et la méfiance entre certains pays. Les allégations selon lesquelles certains gouvernements de la région, ou leurs intermédiaires, fournissent un appui à ces groupes ainsi que les allégations d'ingérence transfrontière continuent de menacer des relations cordiales et la stabilité. Ces problèmes sont aggravés par l'exploitation illégale continue des ressources naturelles et leur commerce. La réapparition des tensions entre certains pays de la région entrave les efforts visant à exploiter pleinement le potentiel de coopération.

Ces questions méritent une attention soutenue de notre part. Il sera nécessaire de renforcer la coopération régionale pour neutraliser efficacement les forces négatives qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo et transformer les ressources naturelles en facteurs de prospérité commune. Outre le renforcement des mécanismes de confiance existants, il reste nécessaire en permanence de créer des possibilités de dialogue entre les pays concernés afin de régler les différends, quand il en existe, et de renforcer la confiance et la coopération entre eux.

Sur le plan politique, des occasions importantes de consolider la paix et la stabilité régionales sont apparues, notamment à la suite des événements récents en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en République centrafricaine. À cet égard, je salue les visites récentes effectuées par le Président Tshilombo Tshisekedi dans les pays de la région pour renforcer leurs liens avec son pays.

Ces progrès demeurent néanmoins fragiles. Nous devons saisir les occasions qui se présentent et ne pas faiblir dans notre appui aux parties respectives pour qu'elles se montrent à la hauteur de leurs responsabilités. Il faut déployer des efforts soutenus en République démocratique du Congo pour régler les désaccords entre partis politiques et promouvoir le consensus sur les mesures à prendre en vue d'assurer la paix et le développement dans tout le pays.

S'agissant du Burundi, nous devons maintenir notre appui à la Communauté d'Afrique de l'Est pour promouvoir des décisions efficaces concernant les prochaines étapes du processus de facilitation afin de garantir un processus politique pacifique et sans

exclusive dans l'optique des élections de 2020, dans le plein respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Conscient de ces problèmes persistants, et conformément à la feuille de route que j'ai élaborée après avoir pris mes fonctions d'Envoyé spécial et que le Conseil a approuvée, j'ai axé mon engagement sur les domaines prioritaires clefs pour aider les pays signataires à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de la manière suivante.

Premièrement, je me suis efforcé de renforcer l'appropriation régionale et le processus de mise en œuvre. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai constaté que les réunions au sommet du Mécanisme régional de suivi, qui se tenaient régulièrement en marge des sommets de l'Union africaine et de l'Assemblée générale, suscitaient un intérêt et une participation de plus en plus faibles de la part des dirigeants des pays signataires. Afin de redonner un nouveau souffle à ce mécanisme en tant qu'instance d'échanges réguliers entre les dirigeants et principal outil régissant la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, j'ai recommandé que le sommet se tienne dans la région et soit convoqué et présidé par l'un des pays signataires sur une base rotative. Depuis l'approbation de cette initiative de réforme par les chefs d'État en 2016, la présidence du Mécanisme régional de suivi a été assurée successivement par les Chefs d'État de l'Angola, de la République du Congo et de l'Ouganda. Le prochain sommet du Mécanisme devrait se tenir en République démocratique du Congo en octobre, suivi de la Zambie en 2020. La réforme a permis de susciter un regain d'intérêt et d'appropriation de la part des pays signataires à l'égard du processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. La rotation annuelle de la responsabilité donne aux présidents respectifs l'occasion de jouer un rôle de chef de file dans le règlement des principales questions en suspens liées aux engagements régionaux pris au titre de l'Accord-cadre.

Deuxièmement, je me suis attaché à maintenir l'attention régionale et internationale sur la nécessité de renforcer la coopération pour lutter contre les forces négatives et instaurer la confiance entre tous les pays. Chaque fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai encouragé le dialogue entre les dirigeants concernés afin de régler les différends existants et de promouvoir la coopération, notamment en ce qui concerne la neutralisation des forces négatives. Cela est particulièrement important compte tenu de la méfiance et des tensions qui

persistent entre certains pays de la région. Suite à ces engagements, le neuvième sommet du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenu en octobre 2018 à Kampala, a examiné à huis clos les questions qui avaient contribué à la méfiance de certains dirigeants et réfléchi aux moyens de les résoudre. Lors du sommet, le Président Sassou Nguesso et le Président Museveni ont été invités à prendre des initiatives à cette fin. Je juge encourageants les efforts déployés par les dirigeants de la région pour s'attaquer aux causes des tensions et promouvoir le dialogue dans la région. Les partenaires internationaux doivent se tenir prêts à appuyer ces engagements de manière concertée.

Troisièmement, j'ai œuvré à la promotion de la cohésion régionale et au maintien de l'attention internationale à l'égard de la situation en République démocratique du Congo et au Burundi. Reconnaisant l'importance de la stabilité politique au niveau national pour la stabilité régionale, et conformément à mon mandat, l'une de mes principales priorités et un domaine clef d'engagement politique a été d'appuyer des processus politiques et de dialogue pacifiques, crédibles et inclusifs. J'ai eu l'occasion, d'avril à juin 2015, de promouvoir un processus de dialogue prometteur entre les parties au Burundi qui, s'il avait été effectivement soutenu par tous, aurait pu fournir aux parties prenantes burundaises un meilleur forum pour régler leurs différends. En République démocratique du Congo, on m'a dans un premier temps demandé d'étudier les moyens pour l'ONU de faciliter le dialogue dans ce pays. Outre mes fréquentes visites en République démocratique du Congo et au Burundi pour encourager l'engagement en faveur du dialogue et du compromis, j'ai encouragé une approche régionale et internationale concertée de la situation dans ces pays. J'ai également facilité l'action conjointe des institutions garantes, qui s'est traduite par la tenue de six réunions au niveau ministériel, ainsi que des visites de travail à Kinshasa en mai 2017 pour sensibiliser les parties prenantes nationales à la nécessité d'un dialogue ouvert. Le rôle de l'Envoyé spécial, en collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, restera crucial pour souligner l'importance de processus politiques pacifiques et inclusifs dans la région et promouvoir un appui concerté et soutenu aux pays concernés.

Quatrièmement, je me suis attaché à placer la participation des femmes à la paix et aux processus politiques au centre des efforts de plaidoyer. Je me félicite de l'impulsion que nous avons donnée à la promotion de la participation des femmes aux processus politiques et de paix dans la région en renforçant les activités de plaidoyer avec l'appui du Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il faut maintenant assurer un suivi efficace des missions de solidarité conjointes ONU-UA-CIRGL au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions prises à la réunion des ministres chargés de l'égalité des sexes tenue en Ouganda en novembre 2018. J'invite le Conseil à soutenir les efforts déployés dans la région pour atteindre un quota minimum de 30 % de femmes dans les processus politiques et de paix d'ici à 2020, en préparation du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

Cinquièmement, je me suis employé à encourager un dialogue politique sur les moyens de transformer les ressources naturelles en véhicules de prospérité partagée. Étant donné l'absence de progrès tangibles dans la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, leur rôle dans l'exacerbation de l'insécurité et les efforts de la CIRGL, les pays signataires ont accepté notre proposition d'engager un dialogue politique sur les moyens de transformer l'exploitation des ressources naturelles en moteur de paix et de prospérité partagée. Des consultations à cet effet ont été engagées avec les pays concernés.

Enfin, je me suis efforcé de promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Reconnaisant le caractère central du respect des droits de l'homme, je me félicite de l'opérationnalisation du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, qui appuie la collaboration entre les procureurs et les autorités judiciaires de la région en matière de crimes transfrontaliers et de violations graves des droits de l'homme. Dans le cadre des efforts visant à renforcer l'engagement politique et à faire progresser la lutte contre l'impunité, il m'est également agréable d'annoncer que mon bureau, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la CIRGL, organise en mai à Nairobi une conférence de haut niveau sur la justice et la bonne gouvernance. L'appui du Conseil à cette initiative serait très apprécié.

(l'orateur reprend en français)

Qu'il me soit permis de conclure en remerciant le Conseil de l'appui qu'il m'a apporté au cours de mon mandat. J'espère sincèrement que les partenaires régionaux et internationaux continueront de collaborer étroitement en faveur de l'instauration d'une paix durable et d'une prospérité partagée dans la région des Grands Lacs.

Le Président : Je remercie vivement M. Djinnit de son exposé, puisqu'il s'agit, comme il l'a indiqué, de sa dernière intervention dans le cadre de ses actuelles fonctions. Qu'il me soit permis, en notre nom à tous, de lui exprimer toute notre reconnaissance pour la remarquable qualité de son travail et pour son engagement exemplaire, et de lui adresser nos vœux les chaleureux sur le plan professionnel comme personnel pour la suite.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de son exposé très circonstancié. Nous le remercions de son importante contribution personnelle à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que de sa participation au règlement de différentes situations de crises aiguës dans la région des Grands Lacs.

Nous considérons que l'Accord-cadre reste la pierre angulaire de la stabilité régionale. Nous notons les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de ce document, en particulier le lancement du Mécanisme conjoint de suivi pour le rapatriement des ex-combattants. Nous appelons tous les signataires à respecter à la lettre toutes leurs obligations, y compris le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et le renforcement des mesures de confiance. Nous sommes convaincus que la pleine application des dispositions de l'Accord-cadre aura des retombées positives sur la situation générale dans la région, qui pour l'instant reste tendue. Dans ce contexte, nous avons appuyé la nomination de M. Huang Xia, de la République populaire de Chine, en tant que nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et nous espérons qu'il sera en mesure de mener une coopération fructueuse avec les dirigeants des pays de la région, d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de contribuer sensiblement à la normalisation de la situation.

S'agissant d'assurer la sécurité dans la région des Grands Lacs, l'un des principaux facteurs est la stabilisation de la situation dans le plus grand pays de la région, la République démocratique du Congo. Malheureusement, le bon déroulement des élections ne s'est pas encore traduit par un renforcement sensible de la stabilité du pays, ni par une amélioration de sa situation socioéconomique. Les militants des pays voisins, en particulier des Forces démocratiques de libération du Rwanda et de l'Armée de résistance du Seigneur, ont profité de la surcharge de travail de l'armée et de la police, qui étaient occupées dans les bureaux de vote, pour intensifier leur activité dans les régions de l'est du pays. L'opération de l'armée congolaise contre les Forces démocratiques alliées, qui dure depuis plusieurs mois maintenant et qui est appuyée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, n'a pas non plus eu de résultats tangibles. L'opposition des groupes armés illégaux complique la lutte en cours contre l'épidémie de l'Ebola dans deux des provinces orientales de la République démocratique du Congo. Nous espérons une coopération efficace entre les pays de la région pour empêcher le virus de se propager au-delà de leurs frontières, et nous nous employons à fournir à la population de la République démocratique du Congo un vaccin de fabrication russe contre cette maladie.

Nous partageons la préoccupation du Secrétaire général face à la situation humanitaire difficile dans la région des Grands Lacs. Nous pouvons cependant signaler certains faits nouveaux positifs dans le traitement du problème des réfugiés, en particulier le rapatriement progressif des réfugiés burundais des pays voisins, qui a commencé grâce à la stabilisation de la situation dans leur pays d'origine. Nous ressentons également un certain optimisme d'apprendre que des citoyens de la République centrafricaine et du Soudan du Sud qui s'étaient auparavant réfugiés dans la région des Grands Lacs commencent à retourner dans leurs foyers. Nous nous félicitons des mesures mises en œuvre dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) pour harmoniser les stratégies nationales de rapatriement et de réinsertion des réfugiés et d'élimination des causes profondes du problème. Ces efforts sont mis en œuvre dans l'esprit de l'Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique, proclamée par l'Union africaine, et ils traduisent la détermination des pays de la région des

Grands Lacs à trouver des réponses collectives aux défis auxquels ils sont confrontés.

Nous espérons que les divergences qui persistent entre les dirigeants de certains pays de la région des Grands Lacs ne porteront pas atteinte à leurs engagements aux principes énoncés dans l'Accord-cadre. Nous appelons les États de la région à mettre de côté leurs divergences et à continuer de coopérer sur les questions clefs qui affectent la stabilité et la sécurité de toute la région. Nous sommes convaincus que des solutions durables à tous ces problèmes ne peuvent être trouvées qu'en toute indépendance, avec l'appui de la CIRGL et d'autres mécanismes régionaux, conformément au principe qui veut qu'aux problèmes africains soient trouvées des solutions africaines.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Djinnit pour le dévouement dont il a fait montre pendant près de cinq années. Ses efforts ont été grandement appréciés et nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

Nous sommes tous conscients non seulement de l'énorme potentiel que recèlent les pays de la région des Grands Lacs, mais aussi de l'histoire de conflits qui marque la région, conflits qui ont détruit des millions de vies et aggravé la détresse qui dure depuis des décennies. Depuis 2013, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est une feuille de route qui vise à rétablir la confiance et le respect mutuel au niveau de l'État. Lorsque l'on passe en revue bon nombre des engagements pris il y a six ans, tels que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays voisins et le renforcement de l'intégration économique régionale, nous voyons que cet accord n'a rien perdu de sa pertinence aujourd'hui. De fait, il pourrait revêtir une importance renouvelée pour les Grands Lacs.

En République démocratique du Congo, le Président Tshilombo Tshisekedi suscite un nouvel espoir que le statu quo de l'insécurité et de l'impunité va prendre fin et que la République démocratique du Congo va tenir ses engagements en matière de quête de la réconciliation, de tolérance et de démocratisation. Les États-Unis se félicitent des annonces du Président Tshisekedi concernant certains engagements clefs pris par le Congo en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, s'agissant notamment de la réforme du secteur de la sécurité, de la consolidation de l'autorité de l'État et du développement économique. Nous sommes déterminés à collaborer avec

le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour saisir cette occasion, qui ne se présente qu'une fois en l'espace d'une génération, de substituer le commerce au conflit et d'aider à transformer définitivement la région des Grands Lacs en un pôle de prospérité interconnecté.

Le moment est venu pour les dirigeants régionaux qui sont également parties à l'Accord-cadre pour la paix de respecter leur engagement à adhérer aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins et à refuser d'accorder leur appui ou un refuge aux groupes armés. En travaillant ensemble, les pays de la région peuvent utiliser les outils dont ils disposent, avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, du Conseil de sécurité et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo pour resserrer leur étau autour des acteurs déstabilisateurs, non seulement pour protéger les civils ou apporter une aide humanitaire, mais pour éliminer complètement le conflit de la région des Grands Lacs.

Des exemples récents laissent à penser que cette collaboration porte déjà ses fruits. Par exemple, comme l'évoque le rapport du Secrétaire général (S/2019/229), la décision qu'ont prise en décembre des responsables militaires de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo d'effectuer des patrouilles frontalières communes dans des zones non sécurisées le long de leur frontière commune pourrait marquer le nouveau départ d'une coopération transfrontalière constructive. Le rapatriement des ex-combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda et du Mouvement du 23 mars est un autre exemple positif de coopération intrarégionale rendue possible par le soutien des missions des Nations Unies. De nouvelles possibilités d'intégration économique régionale et d'investissement étranger direct peuvent également être envisagées. Les autorités de réglementation vont devoir s'attaquer à une corruption endémique, en particulier dans le secteur minier, pour contribuer à mettre fin au financement qui alimente les groupes armés et rend la paix si difficile à réaliser.

Lors de précédentes séances du Conseil cette année, les États-Unis ont clairement décrit la menace d'une flambée des tensions dans la région des Grands Lacs. Je ne reviendrai pas dessus aujourd'hui, mais il est important de rappeler que, en dépit de ces difficultés, une occasion remarquable s'est présentée aux populations

des Grands Lacs, aux missions des Nations Unies à pied d'œuvre dans la région et au Conseil. Faisons en sorte de renforcer la confiance et saisissons ensemble cette occasion de paix.

M. Pecsteen de Buytsverve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial pour son briefing de cet après-midi, mais aussi et surtout pour le travail effectué pendant toutes ces années dans l'exécution de son mandat.

Je voudrais concentrer mon intervention autour de deux sujets. J'aborderai tout d'abord la situation sécuritaire, politique, humanitaire, ainsi que celle des droits de l'homme dans la région des Grands Lacs. En dépit de l'excellent travail de l'Envoyé spécial, la situation générale dans les Grands Lacs reste complexe. Au niveau sécuritaire, les progrès effectués dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration ne peuvent pas obscurcir le fait que le nombre d'incidents transfrontaliers augmente, particulièrement par rapport au Burundi, mais également entre le Rwanda et l'Ouganda.

L'élimination de la menace de certaines forces négatives continue à nécessiter une approche intégrée et régionale et un engagement politique fort des gouvernements, tant de la République démocratique du Congo que de la région. Dans le contexte politique actuel, nous saluons la signature de l'accord de paix en République centrafricaine. D'autre part, nous espérons que les futures élections présidentielle et législatives au Burundi seront crédibles, transparentes et inclusives.

Au niveau humanitaire, l'aperçu général du dernier rapport (S/2019/229) reste particulièrement sombre avec plus de 11 millions de personnes contraintes de se déplacer dans la région des Grands Lacs. Nous restons également préoccupés par l'évolution, en République démocratique du Congo, de certaines épidémies comme l'Ebola. Cette maladie n'a pas fait de victimes transfrontalières jusqu'à présent, mais nous devons rester très vigilants. Nous restons également très inquiets par rapport à la situation des droits de l'homme, notamment à Yumbi en République démocratique du Congo. À ce sujet, nous regrettons que la situation en question ne soit pas davantage documentée dans le dernier rapport.

D'autre part, certaines nouvelles opportunités se manifestent. Nous saluons la nouvelle dynamique politique initiée en République démocratique du Congo par le Président Tshisekedi. Nous espérons que cette

dynamique pourra également contribuer à donner un nouvel élan à la mise en œuvre intégrale de l'Accord.

Deuxièmement, en ce qui concerne la coopération économique dans la région des Grands Lacs, celle-ci, y compris dans le domaine des ressources naturelle, reste un des éléments essentiels de l'Accord-cadre. Le rapport cite plusieurs initiatives proposées par l'Envoyé spécial, comme par exemple l'organisation d'une conférence à Kigali afin de promouvoir la paix, la sécurité et la gestion partagée des ressources naturelles dans la région du Grand Virunga ou encore celle d'organiser la deuxième conférence sur l'investissement privé au mois de novembre.

À ce sujet, nous constatons que le niveau d'investissements transfrontaliers dans la région des Grands Lacs reste malheureusement trop bas tandis que le secteur économique informel continue d'être omniprésent. Nous devrions peut-être réfléchir à la façon dont l'Accord-cadre pourrait contribuer à une amélioration de cette situation.

Enfin, l'intégration régionale nous paraît essentielle et, à vrai dire, la seule voie à suivre pour que les pays de la région puissent tirer le bénéfice maximum de l'ensemble des ressources dont ils disposent et, en même temps, consolider la paix.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Djinnit pour son exposé d'aujourd'hui, pour le rapport du Secrétaire général (S/2019/229) et pour tout son travail très diligent et son dévouement personnel sur ces questions depuis 2014. Nous apprécions tout ce qu'il a fait et nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir. Il était particulièrement gratifiant aujourd'hui d'être informé de ses récents succès et de se remettre en mémoire tout ce qu'il a accompli au cours des cinq dernières années. Nous nous félicitons en particulier du succès qu'il a obtenu en assurant le rapatriement volontaire des combattants du Rwanda et des combattants du Mouvement du 23 mars de l'Ouganda. C'est une réalisation importante. Comme l'a dit M. Djinnit, cela montre que nous pouvons faire des progrès sur ces questions très difficiles.

En présentant aujourd'hui les six domaines sur lesquels il s'est concentré au cours des cinq dernières années, je pense qu'il a aidé à établir le programme de son successeur lorsque celui-ci prendra la relève. Je voudrais souligner trois de ces domaines en particulier.

Premièrement, nous nous félicitons vivement de l'accent mis par l'Envoyé spécial sur la promotion de la

participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix. Nous souscrivons sans réserve à l'appel qu'il vient de lancer pour appuyer les efforts menés dans la région en vue d'atteindre un quota minimum de 30 % de femmes dans les processus politiques d'ici à 2020, à temps pour le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Deuxièmement, nous sommes tout à fait d'accord avec l'Envoyé spécial sur l'importance de l'état de droit et des droits de l'homme. À cet égard, nous appuyons fermement son projet d'organiser en mai une conférence de haut niveau sur la justice et la bonne gouvernance. L'Envoyé spécial bénéficiera de notre plein appui pour cette conférence.

Troisièmement, et c'est un point que mon collègue des États-Unis a également abordé, nous sommes tout à fait d'accord sur l'importance de la lutte contre l'exploitation des ressources naturelles, en particulier par des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. C'est une très bonne chose que M. Djinnit ait entamé des discussions politiques avec les pays de la région sur cette question. Je pense qu'il sera très important que ce dialogue se poursuive sous la direction de son successeur.

Je voudrais aborder très brièvement trois des questions propres à des pays donnés qui sont mentionnées dans le rapport. Premièrement, en ce qui concerne la République démocratique du Congo, nous nous associons bien entendu à l'Envoyé spécial pour féliciter le peuple congolais d'avoir exercé son droit démocratique de voter de manière pacifique lors des récentes élections. Mais nous savons tous que la démocratie est un processus et non un événement, et qu'il est essentiel que toutes les parties prenantes en République démocratique du Congo continuent de s'attacher à soutenir un environnement physique plus stable et inclusif dans le pays. Nous souscrivons pleinement aux conclusions du rapport du Secrétaire général concernant l'importance de régler la question des groupes armés étrangers et des personnes à leur charge en République démocratique du Congo et les questions régionales concernant les populations réfugiées. Le dialogue régional sera vital pour trouver des solutions qui respectent les droits humains fondamentaux de tous ceux qui sont impliqués dans un conflit ou affectés par celui-ci.

Deuxièmement, en ce qui concerne la République centrafricaine, nous attachons une grande importance aux efforts actuellement déployés par les parties pour mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la

réconciliation, et encourageons toutes les parties prenantes à examiner le rôle que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région pourrait jouer en appui à ce processus.

Enfin, en ce qui concerne le Burundi, nous pensons qu'un dialogue sans exclusive sera un préalable essentiel à des élections crédibles et ouvertes à tous. Nous nous félicitons de tout le travail accompli par l'Envoyé spécial sur cette question. Tous les partenaires internationaux doivent continuer d'appuyer la Communauté d'Afrique de l'Est dans ses efforts pour mettre fin à la crise politique au Burundi et préserver l'Accord d'Arusha. Là encore, nous encourageons toutes les parties prenantes à examiner si l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pourrait jouer un rôle accru dans la promotion du dialogue au Burundi, et à coordonner leurs efforts avec l'Accord-cadre à cet égard.

Enfin, nous attendons avec intérêt d'entendre les plans du successeur de M. Djinnit visant à établir des contacts plus approfondis avec les chefs d'État et de gouvernement régionaux, sur la base des six thèmes qu'il a exposés, mais en particulier les trois sur lesquels je me suis concentré. Comme il l'a montré au cours de son mandat, l'Envoyé spécial a un rôle inestimable à jouer dans le soutien et le renforcement des partenariats qui favoriseront une plus grande stabilité régionale. Je le remercie pour tout ce qu'il a fait.

M^{me} McBride (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier M. Djinnit de son exposé et de l'excellent travail qu'il a accompli en sa qualité d'Envoyé spécial.

L'Afrique du Sud se félicite des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui a été signé le 24 février 2013. Nous nous félicitons en outre de la coopération entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda, ainsi que de l'appui fourni par les garants pour le rapatriement d'un grand nombre de combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda et des personnes à leur charge. L'Afrique du Sud encourage ces gouvernements à achever le rapatriement des anciens combattants du Mouvement du 23 mars conformément aux principes des droits de l'homme, au droit international et au droit des réfugiés. L'Afrique du Sud souligne l'importance de

la coopération de tous les pays de la région des Grands Lacs pour éliminer les groupes armés, qui continuent de représenter une menace persistante pour la stabilité et l'intégration régionales.

Ma délégation se félicite du consensus auquel sont parvenus les signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine grâce à la médiation du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui. Nous sommes particulièrement encouragés par l'accord sur la formation d'un gouvernement inclusif dans le contexte de l'article 21 de l'Accord (voir S/2019/145, annexe). Nous nous félicitons en outre de la tenue pacifique d'élections et du transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo.

À cet égard, l'Afrique du Sud appuie la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans le cadre des efforts visant à renforcer la stabilité dans le pays et la région. L'Afrique du Sud espère que le nouveau mandat de la MONUSCO aidera le nouveau Gouvernement de la République démocratique du Congo à déterminer ses priorités, à affirmer son autorité sur l'ensemble du territoire, y compris dans l'est du pays, à se concentrer sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et à encourager la réconciliation dans ce pays. En conséquence, l'Afrique du Sud appelle la communauté internationale à fournir une assistance au nouveau Gouvernement du Président Félix Tshisekedi et à contribuer à l'édification des institutions de ce pays, qui sont essentielles pour la paix et la sécurité ainsi que pour la démocratie et le développement.

Le Burundi demeure un élément important de la stabilité de la région des Grands Lacs. L'Afrique du Sud appuie pleinement le processus de facilitation mené par la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, avec l'appui de l'Union africaine et de l'ONU. À cet égard, nous prenons note et nous nous félicitons des efforts déployés par le médiateur, le Président ougandais Yoweri Museveni, et par le facilitateur, l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa. Ma délégation demande qu'un appui continue d'être apporté aux efforts de médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Kafando. L'Afrique du Sud préconise également la mise en œuvre simultanée de l'accord global de cessez-le-feu et de l'Accord d'Arusha, en vue de trouver une solution durable à l'impasse actuelle.

En fin de compte, la stabilité politique d'une région sert de base à l'intégration économique régionale. Par conséquent, il convient d'endiguer l'exploitation et le commerce illicites persistants des ressources naturelles, qui font obstacle à leur bonne gestion. L'Afrique du Sud se félicite des progrès accomplis sur la voie de l'intégration économique et régionale, notamment le projet routier République démocratique du Congo -Zambie, le projet de pont rail-route reliant Kinshasa et Brazzaville, ainsi que l'achèvement de 12 des 15 postes frontières uniques destinés à stimuler le commerce dans la région.

Pour terminer, nous demandons au Conseil de sécurité de se faire l'écho des appels lancés à tous les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour qu'ils s'acquittent de leurs engagements à ce titre, afin d'instaurer une paix et une stabilité pérennes à long terme en République démocratique du Congo et dans la région.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, de son exposé très instructif. Je tiens à lui exprimer notre gratitude pour son dévouement, son engagement et l'excellent travail qu'il a accompli durant son mandat. Nous nous félicitons également de la nomination du nouvel Envoyé spécial, M. Huang Xia, et nous lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses fonctions importantes.

Six ans après la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, la Pologne se félicite des progrès accomplis s'agissant de mettre en œuvre plusieurs engagements, notamment le renforcement de la coopération aux fins du rapatriement des combattants étrangers, les progrès accomplis s'agissant de mieux faire connaître les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la région, ainsi que le renforcement de la coopération économique.

Toutefois, la stabilisation de l'ensemble de la région exige des processus électoraux fiables et inclusifs, le rétablissement de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance. En dépit de certaines évolutions positives à cet égard, la violence, les violations des droits de l'homme, les violations du droit international humanitaire et de nouveaux déplacements de population continuent d'avoir des répercussions négatives sur les pays de la région des Grands Lacs. La Pologne est également préoccupée par l'intensification des tensions entre les signataires de l'Accord-cadre,

comme l'illustrent notamment les récentes attaques aux frontières de la République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda. Ces tensions sont exacerbées par la menace que posent les groupes armés et par l'exploitation illicite des ressources naturelles. La Pologne estime que la lutte contre les activités transfrontières illégales fait partie intégrante des efforts visant à relever les défis qui se posent dans la région. Il s'agit en effet d'une condition *sine qua non* pour enrayer les activités des groupes armés et amener les combattants à participer aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

Par ailleurs, nous voudrions souligner que la réforme et l'efficacité des systèmes judiciaire et pénal sont des facteurs incontournables pour le succès des efforts visant à stabiliser la région. Nous nous félicitons de l'action menée par le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et nous encourageons tous les pays signataires à coordonner davantage leurs efforts dans ce domaine. À cet égard, la Pologne se félicite de l'annonce d'une conférence de haut niveau sur la justice et la bonne gouvernance, qui se tiendra en mai à Nairobi.

Les causes profondes de la situation dans la région sont également liées à la faiblesse des institutions de l'État. Par conséquent, il est essentiel de renforcer les capacités des services de sécurité nationaux pour qu'ils soient à même d'assumer la responsabilité de protection des civils et de sauvegarder les droits et les libertés civils de la population. En outre, tous les efforts visant à améliorer la situation et à fournir une aide humanitaire d'urgence dans la région doivent être accompagnés de programmes de développement à long terme au profit de toutes les zones touchées par le conflit.

La Pologne estime que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération est un mécanisme essentiel pour garantir la paix dans la région. Nous appelons tous les signataires à s'acquitter rapidement et de bonne foi de leurs engagements respectifs au titre de l'Accord-cadre. La Pologne se félicite des résultats de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, tenue en octobre dernier à Kampala, et invite tous les signataires à appliquer pleinement les décisions qui ont été prises à cette occasion. Il faut renforcer la confiance entre les dirigeants et les peuples de la région. Par conséquent, nous encourageons les signataires à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour renforcer la coopération et promouvoir les relations de bon voisinage.

Nous saluons tous les efforts déployés par l'Envoyé spécial. Nous encourageons le Bureau de l'Envoyé spécial à mettre davantage l'accent sur la diplomatie préventive et la promotion de pratiques optimales dans la région. En outre, la Pologne est fermement convaincue qu'une coopération étroite entre le Bureau de l'Envoyé spécial et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, surtout grâce à la coordination active de leurs stratégies et à l'échange d'informations, est l'un des éléments clefs d'un appui efficace de l'ONU à la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Nous saluons le rôle que l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont joué pour renforcer la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Par conséquent, nous encourageons l'Envoyé spécial à faire de l'appui à ces efforts une priorité dans le cadre de ses bons offices.

Pour terminer, la dimension régionale de la crise qui frappe la région des Grands Lacs ne saurait être négligée. Les nouveaux faits survenus au niveau régional offrent une occasion inédite de relever efficacement les défis auxquels se heurte la région, mais cela exige une forte volonté politique de la part de toutes les parties.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance, et nous remercions M. Said Djinnit de son exposé. Nous saluons tout particulièrement les efforts importants qu'il a déployés pour promouvoir la paix et créer des synergies dans la région des Grands Lacs. Nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir.

Le Pérou suit de près l'évolution de la situation dans cette région. Nous sommes préoccupés par la violence qui persiste dans cette région, qui crée un environnement fragile, instable et très dangereux pour la population civile. Dans ce contexte délicat, nous voudrions réaffirmer la pertinence de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et appeler l'attention sur son importance pour apaiser les tensions et, à terme, promouvoir l'instauration d'une paix durable. Nous estimons que l'approche régionale découlant de ce cadre joue un rôle central et permet de recenser des dynamiques communes, tout en contribuant à promouvoir des moyens d'action complémentaires et communs sur le plan politique, social, économique et en matière de coopération, notamment dans les zones transfrontalières.

Nous nous félicitons du rôle constructif que les pays signataires de l'Accord-cadre ont joué récemment

dans différents processus politiques, notamment les élections en République démocratique du Congo et la promotion du dialogue inter-burundais. Ces espaces de dialogue commun, à commencer par les réunions du Mécanisme régional de suivi, ont pour corollaire positif l'adoption de mesures de renforcement de la confiance, en vue de faire face à d'éventuels incidents et de prendre des décisions favorables au renforcement de l'intégration économique et des institutions. Il convient également de renforcer cette coordination et cette coopération régionales pour garantir le respect du droit international humanitaire et lutter contre l'impunité face aux violations récurrentes des droits de l'homme.

La situation humanitaire dans la région des Grands Lacs est également préoccupante. Les chiffres sont alarmants : 22,7 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire et plus de 11 millions de déplacés et de réfugiés sont exposés à de graves pénuries et risques. À cet égard, nous saluons les efforts déployés en vue du rapatriement des combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda. Nous espérons que la communauté internationale, en particulier les pays attachés à la paix et à la stabilité dans la région, continuera d'assurer un financement stable et prévisible des plans d'action humanitaire concernés. Nous tenons également à mettre l'accent sur la nécessité d'adopter une perspective régionale dans le contexte de la crise du virus Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo, qui est la deuxième épidémie jamais enregistrée.

Le Pérou réaffirme son attachement à la réalisation d'une paix durable dans la région des Grands Lacs, notamment en luttant fermement contre les groupes armés et l'exploitation illicite des ressources, en mettant fin à la crise humanitaire, en promouvant la stabilité et en garantissant des processus politiques sans exclusive dans le contexte desquels les femmes et les jeunes soient dûment représentés. Ces mesures doivent être basées sur une action coordonnée entre les diverses composantes du système des Nations Unies, en particulier le Groupe de développement régional qui s'emploie à mettre en œuvre le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, la Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales, les organismes humanitaires et la société civile.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je souhaite à mon tour remercier l'Envoyé spécial sortant du Secrétaire général, M. Said Djinnit, pour ses efforts inlassables et son dévouement au cours des cinq dernières années ainsi que pour tous les succès

obtenus. Nous accueillons également avec satisfaction la nomination de M. Huang Xia, et nous lui souhaitons de maintenir le cap dans ses nouvelles et importantes fonctions.

Nous prenons note avec plaisir des réussites et des évolutions positives mentionnées aujourd'hui par l'Envoyé spécial dans son exposé. Dans le même temps, nous prenons note que de nombreuses menaces à la paix et à la stabilité dans la région des Grands Lacs restent inscrites à l'ordre du jour. Ces menaces sont la conséquence de crises politiques non réglées, des conditions de sécurité instables et des tensions régionales.

Un grand nombre des orateurs qui m'ont précédé ont mentionné la situation en République démocratique du Congo. Dans ce contexte, je tiens également à souligner qu'il nous paraît essentiel que le Président Tshilombo Tshisekedi mette en œuvre les réformes politiques et économiques qu'il a annoncées et présente un programme de réforme global et durable. Comme de nombreux autres orateurs, je tiens à souligner que nous sommes profondément préoccupés par l'épidémie du virus Ebola en République démocratique du Congo et que nous condamnons fermement les attaques contre les centres de traitement des patients atteints de ce virus. Nous devons prévenir la politisation de la crise du virus Ebola et de la crise humanitaire.

En ce qui concerne le Burundi, je tiens également à souligner que nous comptons sur les présidents des pays de la région pour guider le dialogue entre parties burundaises dans la voie du succès. L'Envoyé spécial nous a rappelé aujourd'hui que des progrès peuvent être accomplis même dans le contexte des crises les plus prolongées lorsque les dirigeants de la région en question font preuve de volonté politique. Nous aussi tenons à insister sur ce point. Un bon exemple que je voudrais mettre en lumière à cet égard est le rapatriement des combattants désarmés des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), ainsi que des personnes à leur charge, de la République démocratique du Congo au Rwanda. Cela montre ce qu'il est possible d'accomplir lorsque les pays de la région travaillent de concert pour promouvoir des objectifs communs en matière de paix et de sécurité.

L'Allemagne reste déterminée à appuyer les efforts régionaux. En sa qualité de Président du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, l'Allemagne a convoqué des consultations sur la région à New York et à Berlin à la fin de l'année dernière. Nous appuyons également l'Envoyé spécial en versant des

contributions préaffectées au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

Je vais maintenant dire quelques mots sur les questions de stabilité régionale, qui sont également d'une importance capitale. La situation sécuritaire dans la région reste instable. Nous sommes préoccupés par les tensions persistantes, les activités des groupes armés et les incessants incidents sécuritaires transfrontières, en particulier dans les régions transfrontalières en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi. Nous sommes également préoccupés par la détérioration des relations entre l'Ouganda et le Rwanda. La fermeture des points de passage frontaliers a des conséquences sur l'acheminement des fournitures et une incidence directe sur la population. Nous appelons tous les acteurs à s'abstenir d'avoir recours à la violence et de participer à tout conflit par alliés interposés dans la région. En outre, nous exhortons les pays de la région à coopérer pour neutraliser les forces négatives et renforcer les mécanismes pertinents de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La paix durable et l'espace qu'elle ouvrira pour le développement économique ne sont réalisables que sur la base de la coopération régionale. Nous encourageons les acteurs régionaux à jouer un rôle actif dans le règlement des conflits. Nous comptons sur nos partenaires régionaux pour faire bon usage des moyens de médiation existants et des mesures de confiance.

Enfin, en ce qui concerne les droits de l'homme et les objectifs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, points qui ont également été mentionnés par l'Envoyé spécial, nous sommes préoccupés par le rétrécissement de l'espace politique et les violations de la liberté politique dans la région. Nous condamnons fermement les violations des droits de l'homme commises par tous les acteurs, notamment les forces de sécurité nationales. La protection des enfants en période de conflit doit être une priorité. Cependant, nous sommes également encouragés par les progrès accomplis s'agissant de donner un relief accru aux questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la région. Nous saluons l'adoption du Plan d'action régional aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Néanmoins, la violence sexuelle et sexiste reste une source de profonde préoccupation. Tous les auteurs de tels actes doivent être traduits en justice. La lutte contre l'impunité reste essentielle pour parvenir à la paix et à la sécurité.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale félicite

l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Saïd Djinnit, de son exposé détaillé sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous apprécions les efforts que les missions de paix des Nations Unies déployées dans les pays de la région ont déployés durant la période allant de septembre 2018 à février 2019.

La Guinée équatoriale, fidèle à l'esprit et à l'engagement de la résolution 2457 (2019), dont l'objectif est de débarrasser l'Afrique des conflits, responsabilité qui incombe principalement aux États membres, à la société civile et aux institutions de l'Union africaine, exprime son appui à toutes les initiatives visant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains, tout en reconnaissant la nécessité de créer des partenariats efficaces et satisfaisants pour la coopération régionale et internationale. Nous estimons que le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale, ainsi que des principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale en République démocratique du Congo et dans les pays de la région, en tant que fondements de la stabilité et du développement, doivent être pris en compte.

Dans le même esprit que le rapport, nous saluons les avancées enregistrées récemment dans la région, notamment l'organisation d'élections pacifiques et la passation du pouvoir en République démocratique du Congo, la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et l'accord de paix entre le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés, facilité par l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. La situation est en train de revenir à la normale au Burundi, qui a adopté une nouvelle constitution et pris des mesures pour organiser des élections en 2020. Son importante contribution aux missions de paix en termes d'effectifs illustrent l'esprit de réconciliation et de tolérance qui règne au Burundi.

La Guinée équatoriale apprécie l'appui, les efforts et les contributions que la communauté internationale fournit aux pays de la région. Elle encourage par ailleurs toutes les parties directement concernées à promouvoir des mesures de confiance et à honorer leurs engagements en général, en particulier ceux qu'elles ont contractés dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Nous saluons le travail accompli par le Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en

œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération aux fins de favoriser une véritable participation des femmes aux processus politiques, de paix et de sécurité dans la région. Nous nous félicitons de l'approbation par les ministres chargés de l'égalité des sexes du plan d'action régional pour l'application de la résolution 1325 (2000). Il est bien connu que les conflits violents touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles et accentuent les inégalités et la discrimination fondées sur le genre. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts régionaux entrepris par le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs pour instaurer la paix et la sécurité, préserver les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les habitants de la région et combattre l'impunité.

Nous condamnons les activités des groupes armés illégaux étrangers et nationaux dans la région ainsi que leurs affrontements fréquents et sporadiques avec les forces armées et les forces de sécurité des États. Ces affrontements provoquent des incidents sécuritaires transfrontières qui ont une incidence négative sur la paix et la stabilité dans la région. Nous nous félicitons des bons offices déployés par l'Envoyé spécial dans la région pour assurer le suivi et favoriser le dialogue dans le cadre de la mise en œuvre effective des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et des personnes liées aux groupes armés. Ces mesures sont conformes au programme de l'Union africaine relatif à la promotion de l'intégration politique, sociale et économique, à sa promesse de mettre fin à toutes les guerres sur le continent d'ici à 2020, comme indiqué dans la résolution 2457 (2019), et à son engagement à atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, comme le prévoit la Déclaration solennelle adoptée le 26 mai 2013 à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Union africaine.

Nous applaudissons les mesures prises par les gouvernements de la région pour faire face à la situation humanitaire. Toutefois, nous sommes préoccupés par les 11,2 millions de personnes déplacées de force dans la région, dont 7,2 millions de déplacés internes et plus de 4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile. Nous sommes également préoccupés par les activités déstabilisatrices des groupes armés et la poursuite des conflits entre les communautés, qui restent exposées à la malnutrition, au choléra, à la rougeole et au virus Ebola et ont besoin d'une assistance technique et financière adéquate.

Les efforts de la communauté internationale doivent viser à promouvoir la coopération régionale et l'intégration socioéconomique et fournir des fonds suffisants pour mettre à jour les divers plans d'intervention humanitaire dans la région en faveur des réfugiés du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud. Nous condamnons les attaques fréquentes qui prennent pour cible le personnel humanitaire, ses moyens de transport et son matériel. Ces actes sont contraires au droit international humanitaire. Toutes les parties aux conflits armés doivent garantir et faciliter un accès complet, sûr, immédiat et sans entrave au personnel humanitaire et médical.

Ma délégation est convaincue que les efforts collectifs de l'ONU, de l'Union africaine et des organisations régionales et sous-régionales sont essentiels si l'on veut régler comme il se doit les conflits dans la région. Ces efforts ont abouti à la signature du mémorandum d'accord entre les deux organisations, qui constitue une étape concrète vers la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Nous appelons l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Communauté de développement de l'Afrique australe et les partenaires internationaux à continuer de développer des synergies avec les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin de mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, de promouvoir une coopération effective et des relations de bon voisinage entre tous les pays de la région, notamment dans le cadre de la lutte contre les groupes armés et l'exploitation illicite des ressources naturelles, ainsi que de poursuivre l'intégration économique.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Said Djinnit de son exposé. Depuis plus de quatre ans, il ne ménage aucun effort pour s'acquitter de ses fonctions afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. La Chine apprécie à leur juste valeur son travail acharné et ses efforts inlassables. Elle souhaite la bienvenue à M. Huang Xia, l'Envoyé spécial nouvellement nommé, et est prête à continuer de collaborer étroitement avec toutes les parties et à appuyer le Secrétaire général et l'Envoyé spécial dans leur travail.

La région des Grands Lacs est située au cœur du continent africain. Le maintien de la paix dans la région a dès lors une incidence sur la stabilité et le

développement de l'Afrique dans son ensemble. Grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale et des pays de la région, de nombreux progrès ont été enregistrés depuis la deuxième moitié de l'année dernière dans le domaine politique et en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs. Les principales parties sud-soudanaises ont signé un accord de paix revitalisé. Des élections présidentielle et législatives ont eu lieu avec succès en République démocratique du Congo. Les principales parties en République centrafricaine ont signé un accord de paix et formé un Gouvernement. La situation au Burundi reste stable.

Les pays de la région continuent de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et s'efforcent de coopérer dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement, ainsi que de l'intégration économique de l'Afrique. Ces faits nouveaux positifs ne contribuent pas seulement à promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs; ils démontrent également que les pays de la région peuvent trouver des solutions africaines aux problèmes africains grâce à la coopération régionale. La Chine se félicite de ces initiatives. Dans le même temps, la région des Grands Lacs reste confrontée à des défis multidimensionnels. La communauté internationale doit continuer à fournir son assistance et s'efforcer de maintenir la dynamique positive qui prévaut actuellement dans la région. Pour l'heure, nous devons nous concentrer sur les trois aspects suivants.

Premièrement, nous devons continuer de contribuer à sauvegarder la paix et la stabilité régionales. La communauté internationale, pays de la région compris, doit se conformer scrupuleusement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de chacun, ainsi que l'appropriation et le leadership des pays concernés dans la gestion de leurs affaires intérieures et s'abstenir de toute ingérence extérieure. Il est important d'appuyer l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et d'autres organisations régionales et sous-régionales pour qu'elles puissent continuer de jouer un rôle de médiation et aider les parties concernées à régler leurs différends par des moyens pacifiques. L'ONU doit pleinement mettre à profit ses points forts et fournir un appui en matière de

prévention des conflits, de médiation et de maintien et de consolidation de la paix.

Deuxièmement, nous devons appuyer les pays de la région par le biais du renforcement des capacités. Dans le cadre de leurs efforts pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, en particulier en réponse aux menaces des groupes armés, les pays de la région, comme on l'a vu, se heurtent généralement à des problèmes tels que le manque de ressources et de capacités. La communauté internationale doit renforcer sa communication et sa coopération avec les pays de la région et les organisations régionales et sous-régionales, fournir le financement et l'assistance technique et matérielle nécessaires en fonction de leurs besoins et s'attacher à les aider à améliorer leurs capacités en matière de sécurité, de gouvernance, de gestion des ressources naturelles et de contrôle des frontières.

Troisièmement, il est impératif de s'attaquer aux causes profondes des conflits. La pauvreté et le sous-développement ont gravement compromis la pérennité de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. La communauté internationale doit honorer ses engagements dans des délais opportuns en augmentant l'aide humanitaire et l'aide publique au développement et en aidant les déplacés et les réfugiés dans la région à regagner leurs foyers. Dans l'intervalle, il importe d'accroître l'aide et les investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'interconnectivité et d'autres secteurs de l'infrastructure pour les pays de la région des Grands Lacs, d'améliorer effectivement l'emploi des jeunes en Afrique et de relever le niveau de vie des populations locales.

La Chine a toujours soutenu les pays de la région des Grands Lacs dans leurs efforts pour faire avancer leurs processus de paix, et elle a pris une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. Dans le même temps, la Chine fournit aux pays de la région des Grands Lacs une assistance dans des domaines tels que l'infrastructure et l'agriculture. Nous sommes prêts à nous associer au reste de la communauté internationale pour poursuivre nos efforts afin de contribuer à instaurer la paix, la stabilité et le développement dans la région.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation félicite M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour la qualité de son exposé sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région.

La Côte d'Ivoire prend note avec satisfaction des signaux positifs et des progrès enregistrés dans les différents processus de paix en cours dans certains pays de la région des Grands Lacs en proie à des crises récurrentes, notamment en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Burundi. Ainsi, mon pays se félicite de la bonne conduite du processus électoral en République démocratique du Congo, sanctionné par une élection présidentielle apaisée le 30 décembre 2018. Il exhorte les autorités congolaises à capitaliser sur cette avancée pour travailler davantage au renforcement de la stabilité du pays.

De même, la Côte d'Ivoire salue la signature, le 5 février 2019 à Khartoum, d'un accord de paix entre le Gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes armés. Elle appelle les parties centrafricaines à mettre pleinement en œuvre les engagements pris pour répondre aux aspirations de leur peuple à la paix, à la sécurité et au développement.

En ce qui concerne le Burundi, ma délégation se félicite de la décision du Président Pierre Nkurunziza de ne pas se présenter à l'élection présidentielle de 2020 et de l'ouverture du champ politique burundais à un nouveau parti de l'opposition. Elle invite le Gouvernement, l'opposition et tout le peuple burundais à travailler de concert pour mettre fin à la crise politique et à restaurer la stabilité au Burundi.

Ma délégation note cependant que ces progrès ne devraient nullement faire oublier que la région des Grands Lacs demeure confrontée à des défis multiformes qui appellent une réponse collective. Il s'agit notamment des activités de groupes armés illégaux en République démocratique du Congo et en République centrafricaine; des violences intercommunautaires en République démocratique du Congo; des affrontements au Soudan du Sud; de la crise humanitaire; et de la résurgence de la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo. La Côte d'Ivoire est d'avis que le renforcement de la coopération bilatérale et régionale permettra de lutter efficacement contre ces menaces à la paix et à la sécurité.

Dans cette perspective, ma délégation fait siennes les conclusions de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, recommandant une coopération plus étroite entre les États des Grands Lacs en vue de mettre fin aux activités des groupes armés qui déstabilisent la région. Elle se félicite, à cet égard, de la coopération exemplaire entre l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le

Rwanda, dans le cadre du rapatriement des ex-combattants étrangers, ainsi que de celle entre tous les pays signataires de l'Accord-cadre en matière de crimes contre l'humanité.

L'Accord-cadre d'Addis-Abeba demeure pour les pays de la région, les organisations régionales et la communauté internationale le cadre de référence permettant de s'attaquer, de manière concertée, aux causes structurelles de l'instabilité et de mettre fin aux cycles de violences en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Aussi mon pays appelle-t-il l'ensemble de la communauté internationale à accroître son appui aux États de la région des Grands Lacs, en vue de la mise en œuvre intégrale de cet Accord, indispensable à la restauration de la paix et de la stabilité dans cette région.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire voudrait saluer chaleureusement M. Said Djinnit, Envoyé spécial sortant, et son équipe, pour le travail remarquable accompli en faveur de la restauration de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie tient à remercier l'Envoyé spécial Said Djinnit de son exposé détaillé. Je voudrais également profiter de cette occasion pour saluer les inlassables efforts et l'engagement déterminé de M. Djinnit en faveur de la paix dans la région des Grands Lacs. Nous lui présentons tous nos vœux de succès dans ses entreprises futures.

Mes commentaires porteront sur trois points pertinents.

Premièrement, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit. La région des Grands Lacs est entachée depuis des années par les conflits, la méfiance et les difficultés humanitaires. Le rapport du Secrétaire général (S/2019/229) note que l'insécurité en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Burundi a eu une incidence négative sur la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs, qui reste fragile, en particulier en ce qui concerne les menaces que représentent les groupes armés, l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles et l'épidémie de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo.

Un développement insuffisant compte parmi les principales causes de l'instabilité dans la région. Néanmoins, nous avons récemment assisté à des élections législatives pacifiques et à une passation de

pouvoir pacifique en République démocratique du Congo, ainsi qu'à la signature d'un accord de paix global en République centrafricaine. Cette dynamique dénote une amélioration de la situation politique dans la région des Grands Lacs. Je me fais l'écho du Secrétaire général pour reconnaître l'importance que revêt une approche globale permettant de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région. La confiance est importante et le partenariat est crucial.

Deuxièmement, il faut, à titre prioritaire, soulager la situation humanitaire. À la fin de l'année dernière, environ 11,2 millions de personnes de la région des Grands Lacs avaient été déplacées de force et plus de 22,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide alimentaire. Pourtant, en 2018, le financement nécessaire aux interventions humanitaires dans la région n'était assuré qu'à moins de 50 % et, dans un pays donné, s'établissait à peine à 33 % des besoins. Cela ne pourra pas continuer très longtemps. Nous ne pouvons pas espérer une région des Grands Lacs pacifique si nous ne fournissons pas les moyens d'assistance requis. Cela reviendrait à attendre qu'un arbre pousse dans la sécheresse et sans aucune pluie. La communauté internationale doit honorer son engagement d'aider les pays de la région et d'améliorer l'assistance humanitaire qu'elle leur apporte en temps opportun, notamment grâce à l'action de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

Troisièmement, le travail des organisations régionales et des missions des Nations Unies dans la région doit être appuyé par le Conseil de sécurité. Nous reconnaissons le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, lesquelles sont, avec l'ONU, les garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui a été signé par 13 pays de cette région.

L'Indonésie accueille avec satisfaction la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs face à la menace que posent les groupes armés, et elle encourage ces pays à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Cela étant, une assistance est nécessaire pour leur permettre de s'y atteler.

Les soldats de la paix des Nations Unies, grâce à leurs échanges avec les communautés locales, sont en mesure de désarmer et de démobiliser les membres des groupes armés, comme en témoignent les soldats

indonésiens de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sur le terrain, auprès desquels des groupes armés ont déposé les armes ces dernières semaines. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies telles que la MONUSCO, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine jouent des rôles cruciaux dans la région. Nous appelons les membres du Conseil à continuer d'appuyer les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région des Grands Lacs.

Il n'est pas facile de relever le défi complexe que représentent la paix et de la sécurité dans la région, mais nous devons nous efforcer d'atteindre cet objectif ensemble pour faire en sorte que la paix ne soit pas une simple chimère mais une réalité pour tous.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, nous remercions M. Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour son exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2019/229). Nous saluons également les efforts qu'il a déployés et les initiatives qu'il a prises en faveur de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs au cours de son mandat.

La République dominicaine salue les processus positifs qui ont eu lieu dans la région des Grands Lacs, notamment le déroulement pacifique des élections présidentielle, législatives et provinciales en République démocratique du Congo; l'accord de paix entre le Gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes armés, qui a été facilité par l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation; la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud; et les résultats du sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est, tenu à Arusha, en Tanzanie, le 1^{er} février 2019, qui reconnaît l'urgence d'assurer un processus politique pacifique et inclusif en vue de la tenue des élections prévues pour 2020 au Burundi, conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé en 2000.

Nous prenons également note des progrès accomplis dans le renforcement des engagements, tels que les progrès de la réinsertion économique et de la coopération judiciaire, le rapatriement des combattants désarmés et la collaboration bilatérale entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda pour

faire face aux problèmes de sécurité transfrontières. Nous encourageons la mise en œuvre intégrale de ces accords, la tenue à l'avenir de processus électoraux pacifiques et transparents et la poursuite de la coopération régionale en vue d'achever le rapatriement des derniers membres de groupes armés.

Nous soulignons le rôle joué par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les représentants du Secrétaire général dans la région, entre autres, pour leurs efforts et leur coopération dans la recherche d'une coexistence pacifique et stable dans la région.

En dépit de cette évolution positive, la République dominicaine est préoccupée par la précarité des conditions de sécurité, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, où des groupes armés tels que les Forces démocratiques alliées, ont intensifié leurs attaques contre les civils, les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUSCO, ce qui a entraîné la mort de centaines de civils, dont des femmes et des enfants.

Ces activités créent l'insécurité et ont un impact négatif sur la paix et la stabilité transfrontières et dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous engageons instamment les pays concernés à conjuguer leurs efforts pour démanteler les groupes armés; à contrôler le trafic de ressources naturelles, qui est la source de financement des groupes armés, et le trafic d'armes et de munitions; à investir dans les plans de développement pour la population, donnant ainsi davantage de possibilités aux jeunes touchés par les conflits armés, à les aider à développer leurs compétences et à répondre aux exigences du marché du travail en fournissant des possibilités d'éducation pertinentes.

Ce climat d'insécurité, entre autres facteurs, ajoute à la situation humanitaire préoccupante dans la région des Grands Lacs, en particulier le nombre élevé de personnes déplacées au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan. Comme le Secrétaire général le note dans son rapport, au 31 décembre 2018, environ 11,2 millions de personnes avaient été déplacées de force, dont 7,2 millions dans leur propre pays et plus de 4 millions de réfugiés et demandeurs d'asile.

Tout aussi préoccupante est l'épidémie croissante d'Ebola et son risque élevé de propagation régionale dans l'est de la République démocratique du Congo. À cet égard, nous saluons les mécanismes d'intervention qui ont été mis en place par le Burundi, le Rwanda, le Soudan du Sud et l'Ouganda, entre autres, pour éradiquer le virus, et nous appelons à une augmentation du financement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

La République dominicaine condamne les violations des droits de l'homme commises dans les pays de la région à la suite des processus politiques, dont la répression violente des manifestations; le recours à la force par la police et les forces de sécurité; la détention prolongée des prisonniers politiques; les meurtres et les enlèvements; la destruction des biens; le viol de civils, notamment de femmes et d'enfants; et le climat d'impunité. Nous appelons donc les communautés nationales, régionales et internationale à redoubler d'efforts pour fournir des réponses concrètes et concertées pour traquer en justice les auteurs de tels actes.

Enfin, outre les situations que j'ai mentionnées, la région des Grands Lacs est confrontée à d'autres défis majeurs, tels que vaincre la méfiance entre certains États signataires d'accords et le respect par les gouvernements du quota minimum de 30 % de participation des femmes en 2020, entre autres. Afin de surmonter les difficultés existantes, il faut procéder à une analyse commune des problèmes et des possibilités, axée sur l'obtention de solutions régionales conjointes par le dialogue et la coopération, et respecter les engagements nationaux, régionaux et internationaux pris à l'appui de la paix, de la sécurité et du développement socioéconomique de la région des Grands Lacs et de sa population.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre reconnaissance à M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour son précieux et dernier exposé. Je tiens à le remercier des efforts inlassables qu'il déploie depuis le début de son mandat pour engager le dialogue et la coopération avec les gouvernements de la région des Grands Lacs afin de relever les défis auxquels elle est confrontée. Je tiens également à féliciter M. Huang Xia pour sa nomination en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. J'espère qu'il sera en mesure de faire fond sur les réalisations de la période précédente.

Je voudrais aborder aujourd'hui trois points : premièrement, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la

coopération pour la République démocratique du Congo et la région; deuxièmement, la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs; et troisièmement, la situation humanitaire.

Premièrement, en ce qui concerne l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, nous nous félicitons des progrès accomplis depuis qu'il a été signé il y a six ans. Il résume les problèmes auxquels est confrontée la région et propose des solutions. L'Accord-cadre est considéré comme le facteur essentiel garantissant la stabilité dans la région des Grands Lacs. À cet égard, nous demandons à tous les signataires d'honorer pleinement les engagements énoncés dans cet accord et à en appliquer les dispositions afin de remédier aux divers problèmes rencontrés par la région.

Par ailleurs, nous nous félicitons du rôle du Mécanisme régional de suivi, qui a tenu sa neuvième réunion à Kampala en octobre 2018. Nous nous félicitons de l'issue de cette réunion, en particulier en ce qui concerne la coopération entre les États de la région en vue de neutraliser les forces destructrices et de renforcer les mécanismes pertinents, de concert avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), en particulier le Mécanisme conjoint de suivi sur les Forces démocratiques alliées (ADF). Nous appelons ces États à renforcer leur coopération afin de faire encore davantage de progrès, en dépit des difficultés auxquelles ils font face dans les domaines de la sécurité et de la contrebande de ressources naturelles.

L'État du Koweït appuie le rôle vital et important que l'Envoyé spécial et son Bureau jouent dans le renforcement des mécanismes qui contribuent à la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Nous appuyons aussi son rôle fondamental dans la promotion du renforcement des capacités, ainsi que de ses bons offices pour convoquer des consultations entre les États de la région, sa diplomatie préventive et son rôle dans le renforcement de la coopération entre les États de la région et les organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine, la CIRGL et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

En ce qui concerne la situation politique dans la région, nous nous félicitons des derniers signaux politiques positifs, notamment le premier transfert pacifique du pouvoir dans l'histoire de la République démocratique du Congo. Nous attendons avec intérêt la formation du nouveau gouvernement dans les meilleurs délais, afin de faire fond sur les récentes réalisations positives.

Il va sans dire que la sécurité et la stabilité politique en République démocratique du Congo sont d'importants catalyseurs du développement économique du pays et de la région des Grands Lacs et, tel qu'indiqué dans l'Accord-cadre, cela pourrait ouvrir la voie au renforcement de l'appui apporté par le Conseil de sécurité et la communauté internationale.

Deuxièmement, la détérioration continue des conditions de sécurité dans la région des Grands Lacs demeure une source de préoccupation pour la communauté internationale, notamment en raison de l'intensification des activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. En effet, le nombre d'attaques des ADF dans la région de Beni a augmenté. Ces attaques ont coûté la vie à 245 civils en 2018, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Nous condamnons fermement ces attaques et nous appelons les forces nationales à les contrer et à élaborer des plans pour y mettre fin.

Comme l'a indiqué M. Djinnit dans son exposé, nous saluons la coopération entre les États de la région, notamment entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, aux fins du rapatriement et de la réintégration des anciens combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda. Nous nous félicitons également de l'appui fourni dans le cadre du Mécanisme de suivi, qui est un bon exemple de la contribution de la coopération régionale au renforcement de la sécurité collective et de la stabilité régionale.

Nous convenons de l'importance qu'il y a à œuvrer au rapatriement des ex-combattants du Mouvement du 23 mars, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2019/229), conformément au droit international. Pour ce qui est des autres évolutions positives dans la région, je me félicite de l'accord signé le 6 février entre le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés à Bangui. Nous espérons que cet accord permettra d'instaurer la stabilité dans le pays et de renforcer la stabilité dans l'ensemble de la région. Nous nous félicitons également de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, ainsi que par l'insécurité et l'instabilité qui règnent dans la région des Grands Lacs. En conséquence, on compte plus de 7 millions de réfugiés et 4 millions de réfugiés dans la région, ce qui impose une charge de plus en plus lourde aux pays de la région et rend plus difficile le règlement de cette situation. Nous appelons les États de la région à redoubler d'efforts pour remédier à la situation

humanitaire. Nous saluons également le rôle que joue l'ONU, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour faire face à cette crise humanitaire.

Il convient de rappeler les difficultés que connaît la région du fait de la maladie à virus Ebola, qui touche tout particulièrement l'est de la République démocratique du Congo, d'autant plus que cette épidémie risque de se propager aux pays voisins, en dépit des efforts louables déployés par la République démocratique du Congo.

Pour terminer, il importe d'adopter une approche globale face aux défis auxquels la région est confrontée. Cette approche devrait permettre de relever les défis en matière de sécurité, de politique, d'aide humanitaire et de développement, tout en gardant à l'esprit le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs. Le Bureau de l'Envoyé spécial œuvre dans tous ces domaines et s'emploie à harmoniser les efforts de développement avec les efforts visant à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui a été signé par les pays de la région.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je voudrais commencer par remercier chaleureusement l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, pour son intervention, très éclairante comme toujours, et tiens à nouveau, au nom de la France, à lui exprimer toute notre reconnaissance pour son engagement exemplaire qui mérite tous les éloges. Je souhaite également adresser à son successeur, M. Huang Xia, tous nos vœux de succès et l'assurer de notre plein appui.

Le moment est propice, au terme du mandat de M. Djinnit, pour faire le constat, avec réalisme, du chemin parcouru et des efforts qui restent à accomplir pour trouver la voie d'une paix durable. Six ans après la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, une forte volonté politique s'exprime au cœur de la région, en République démocratique du Congo, portée par les attentes du peuple congolais. Elle doit être un facteur d'émulation, car pour reprendre une expression emblématique des efforts menés par M. Djinnit, les destins sont liés : ceux de la République démocratique du Congo et de ses voisins; ceux de la région des Grands Lacs et les nôtres.

L'élan politique, notre cher ami Saïd a tenté de l'imprimer, au fil de ses navettes diplomatiques entre les capitales de la région, en s'appuyant sur les mécanismes régionaux *ad hoc* et les institutions régionales compétentes. Il a contribué à souligner la pertinence du cadre multilatéral pour dépasser les enjeux qui, dans cette région tout particulièrement, ne peuvent être résolus isolément.

Depuis Brazzaville, en octobre 2017, le Mécanisme de suivi de l'Accord-cadre fait l'objet d'une attention au plus haut niveau des capitales régionales. Depuis Kampala, en octobre 2018, les partenaires disposent de la faculté de partager leur évaluation sur l'état de la région et son évolution.

Comme je le disais en octobre dernier, l'Accord-cadre reste un instrument essentiel pour renforcer la confiance entre les pays de la région. Cet accord inclusif vise en effet à faire converger vers un même objectif les efforts de l'ensemble des acteurs concernés : les pays de la région, les institutions régionales compétentes et les partenaires extérieurs. Il porte une vision de long terme englobant toutes les voies possibles pour assurer le développement humain et économique de cette région pleine de promesses.

Mais pour se concerter et pour agir ensemble dans la même direction, il importe de disposer des enceintes et des outils appropriés. Fidèle à cette aspiration, la France renouvelle son attachement à la poursuite d'un dialogue de qualité entre l'ensemble des parties prenantes de la région des Grands Lacs, conforme à l'esprit de l'Accord-cadre. Elle a confiance dans la capacité du futur Envoyé spécial du Secrétaire général à le pérenniser et à contribuer à lui donner sa pleine portée.

En substance, cet Accord devrait opérer comme un catalyseur d'action, mais il ne fonctionne pas encore à un niveau lui permettant d'exploiter pleinement son large potentiel. La France partage les préoccupations du Secrétaire général concernant les tensions persistantes entre certains signataires. Ces tensions sont exacerbées par la menace posée par les groupes armés et par le préjudice causé, en premier lieu aux communautés qui vivent sur ces territoires, par la poursuite de l'exploitation illégale et du trafic des ressources naturelles. Pourtant, comme cela a été dit, le rapatriement récent de certains membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda et du Mouvement du 23 mars (M23) illustre la faisabilité des redditions lorsqu'elles sont accompagnées des garanties mutuelles de réinsertion sociale et économique.

En outre, de nouvelles menaces sont apparues dans la région, qui nécessitent des réponses communes. Je pense à l'épidémie d'Ebola, à la radicalisation de la jeunesse, ou encore aux dommages environnementaux liés à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les moyens appropriés pour répondre collectivement à ces défis ne sont pas toujours disponibles, même si certains progrès ont été réalisés. Nous avons notamment à l'esprit le manque de capacités juridiques et techniques régionales en appui aux douanes et à la police, ou encore à la coopération judiciaire en matière de lutte contre la traite et l'impunité.

La relation de la République démocratique du Congo à son environnement régional est au cœur de la dynamique de l'Accord-Cadre. L'alternance politique en République démocratique du Congo et le souhait exprimé par le Président Tshisekedi, à la faveur de sa tournée régionale, de se rapprocher de ses voisins s'inscrivent dans une logique de normalisation des relations entre les pays des Grands lacs, porteuse de développement. La France salue cette volonté et appelle tous les pays de la région à s'unir dans cet esprit autour d'une feuille de route régionale rénovée, qui puisse faire émerger de nouveaux modes d'interactions entre les voisins et permettre de relever, collectivement, les défis qui demeurent.

La solution aux tensions régionales passe notamment par un dialogue politique soutenu entre dirigeants régionaux, mais aussi par une meilleure gestion partagée des ressources naturelles. Un développement concerté du secteur minier, en particulier, serait bénéfique pour tous. Il permettrait d'assainir les circuits d'exportation et assécherait les revenus financiers des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. À ce titre, la France salue l'action menée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en particulier en matière de renforcement de la traçabilité des filières d'approvisionnement en minerais, et appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adopter les dispositions législatives et réglementaires sur les certificats d'origine des minerais. La France souhaite apporter son soutien à la région dans ce domaine. C'est dans cet esprit qu'elle accueillera en juin la conférence mondiale de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

La France réaffirme ainsi toute l'importance qu'elle attache à la région des Grands Lacs et sa solidarité avec les pays concernés. Elle reste et restera fidèle à l'engagement pris en 2013. Nous avons un objectif

commun : contribuer à forger la stabilité régionale à long terme. Nous sommes prêts à travailler avec l'ensemble des acteurs de la région dans cet objectif et pour surmonter les défis actuels.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita Wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je voudrais avant toute chose vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance, qui porte sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. J'adresse également nos remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité pour l'attention particulière et le grand intérêt dont ils ont toujours fait montre chaque fois qu'ils sont appelés à examiner la situation concernant mon pays.

Ma délégation apprécie à sa juste valeur le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2019/229), que vient de nous présenter M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. L'analyse d'un certain nombre des questions que ce rapport soulève appelle de notre part quelques observations et commentaires. Cela étant, permettez-moi, Monsieur le Président, de revenir rapidement sur les points relatifs à la situation sécuritaire, politique et humanitaire et aux droits humains pour conclure avec la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

La paix et la sécurité demeurent des facteurs indispensables pour la stabilité de la région des Grands Lacs, laquelle passe par l'éradication des groupes armés, le respect sans faille des accords conclus et la volonté politique des dirigeants d'œuvrer pour l'harmonie et l'entente dans la région. À cet égard, le rapport du Secrétaire général souligne l'activisme des groupes armés dans la partie est de mon pays. Il met en relief la virulence des Forces démocratiques alliées (ADF), qui s'attaquent non seulement aux civils, mais aussi aux éléments de nos forces armées et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le rapport indique aussi que les ADF continuent à se renforcer en recrutant dans les pays de la région des Grands Lacs et au-delà. Concernant ce renforcement, il y a lieu

de signaler que le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo a relevé dans son dernier rapport à mi-parcours (S/2018/1133) un fait inquiétant selon lequel les ADF disposent d'un réseau international de recrutement. Leurs recrues proviennent de plusieurs pays de la région. Le Groupe d'experts souligne aussi un autre fait important, à savoir la tendance à l'islamisation dudit recrutement, comme en atteste le paragraphe 10 du rapport susmentionné, qui affirme que « [I]es recruteurs se sont surtout intéressés aux musulmans ».

Cette situation mérite l'attention du Conseil de sécurité et devrait nous inciter à anticiper devant l'éventualité de la radicalisation de ce groupe armé. Il ressort en effet des informations en notre possession que les ADF auraient déclaré allégeance en octobre 2017 au groupe jihadiste État islamique, de qui elles recevraient le financement pour leurs activités visant à faire de la partie est de la République démocratique du Congo l'épicentre du rayonnement de l'État islamique en Afrique centrale, orientale et australe. Par ailleurs, le comportement de ce groupe, caractérisé par des entraves systématiques dans la réponse communautaire à l'épidémie d'Ebola, vise sans aucun doute à saper tous les efforts déployés pour la stabilité de la région. Comme nous l'avions déjà affirmé au Conseil dans notre précédente déclaration le 18 mars 2019 (voir S/PV.8486), ma délégation plaide pour une révision des stratégies des Forces armées de la République démocratique du Congo et de la MONUSCO pour neutraliser rapidement cette force négative en vue de sécuriser durablement cette partie du pays.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, dont le paragraphe 11 renvoie au rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, fait aussi état de la présence d'un groupe armé connu sous le nom de « P5 » qui serait actif au Sud-Kivu et qui serait associé à des groupes d'opposition rwandais. Selon le rapport, ce groupe bénéficierait d'apports en armes et munitions en provenance d'un pays voisin. Mon pays, qui tient au respect des engagements souscrits aux termes de l'Accord-cadre, condamne cette situation, qui risque de nous entraîner dans un autre conflit armé. Il exprime le souhait de voir le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo faire la lumière sur cette situation et sur celle du circuit d'approvisionnement en armes et en munitions pour établir la responsabilité des pays qui violent l'embargo sur les armes.

Ma délégation réitère une fois de plus à la communauté internationale son appel à la conjugaison des efforts au niveau de la région pour la mise en œuvre effective de l'Accord. C'est dans ce contexte qu'il faut circonscrire les visites dans les pays de la région du Président de la République démocratique du Congo, S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui tient aux relations de bon voisinage. Comme il l'a déclaré le 15 février devant le corps diplomatique dans notre pays,

« La République démocratique du Congo, située au cœur du continent africain avec neuf pays voisins, accordera priorité à la consolidation de la paix régionale. Je privilégierai une politique étrangère axée sur le bon voisinage et le dialogue constructif avec nos neuf voisins pour assumer notre part de responsabilité sur le plan de la stabilité régionale, notamment au sein de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ».

Les faits évoqués dans le chapitre politique pour ce qui est des élections sont non seulement dépassés, mais ont également déjà fait l'objet de débats du Conseil le 11 janvier 2019 (voir S/PV.8443). Qu'il plaise au Conseil d'accepter que nous ne puissions plus y revenir.

Quant à la situation humanitaire, l'apport du Gouvernement mérite d'être soutenu pour répondre aux besoins des populations en détresse. C'est la raison pour laquelle ma délégation renouvelle ici l'appel lancé à ce sujet à tous nos partenaires.

Enfin, comme nous en avons fait mention dans notre précédente déclaration, la question touchant aux violations des droits de la personne et aux restrictions de l'espace démocratique est au cœur de l'action du Président de la République, S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui, dès son accession au pouvoir, a pris l'engagement d'œuvrer pour la promotion de l'état de droit. À cet effet, il s'est engagé à humaniser les services de sécurité, à lutter contre les abus et à supprimer les maisons de détention non conformes à la loi. Il a entamé l'ouverture de l'accès des médias publics à tous en vue de promouvoir la liberté d'expression, de réunion et de manifestation. Il a libéré les prisonniers politiques qu'il a trouvés dans les prisons et cachots, et il a pris des mesures fortes de lutte contre la corruption. À ce jour, il met en place un mécanisme national de lutte contre toute forme de traite des êtres humains sur le territoire national.

La République démocratique du Congo reste attachée à l'Accord-cadre, qu'elle considère comme la preuve de la détermination de la communauté internationale à aider à trouver une solution définitive à une instabilité qui l'affecte depuis plusieurs années et pour laquelle elle continue notamment à payer un lourd tribut, avec plusieurs millions des morts. Voilà pourquoi elle s'est toujours appliquée à mettre en œuvre tous les engagements pris aux termes de cet accord et va continuer à assumer sa part de responsabilité pour que la paix et la concorde reviennent dans la région.

Dans cette perspective, mon gouvernement demeure engagé dans la mise en application des résolutions de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui a exigé, d'une part, le renforcement du Mécanisme conjoint de suivi des ADF et du Mécanisme conjoint de vérification élargi, et d'autre part, la poursuite de la coopération régionale en vue de la neutralisation complète et rapide de toutes les forces déstabilisatrices. Toutefois, comme le fait observer le Secrétaire général, dans le paragraphe 67 *in fine* du rapport, la République démocratique du Congo déplore la non-implication d'autres États dans le fonctionnement harmonieux du Mécanisme conjoint de suivi des ADF, et invite ainsi les garants de l'Accord-cadre à rappeler à toutes les parties leurs engagements.

En dépit des progrès évidents réalisés depuis l'institution de l'Accord-cadre, il y a lieu de reconnaître que ces dernières années, nous semblons aller vers un essoufflement. Aussi ma délégation voudrait-elle demander aux pays de la région et aux garants de l'Accord-cadre de saisir l'occasion de la tenue en octobre en République Démocratique du Congo de la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour procéder à l'évaluation de notre détermination commune à pacifier la région en luttant contre la menace des groupes armés qui fragilisent le développement de nos États. La région des Grands Lacs doit, en effet, aspirer à un mieux-être, le développement économique ne pouvant se concrétiser que dans la paix et l'harmonie des populations.

Avant de conclure, ma délégation est d'avis que la région devrait saisir l'occasion que lui offre l'ère nouvelle qui s'est ouverte dans mon pays pour asseoir la confiance entre les dirigeants de la région qui doivent se tourner vers l'avenir et œuvrer de manière à créer des relations capables d'amener nos États vers la coopération

régionale. Celle-ci est plus que nécessaire pour réaliser la paix, la sécurité et le développement durable dans la région des Grands Lacs.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer les remerciements de mon gouvernement à M. Saïd Djinnit, dont le mandat en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs prend fin à la fin de ce mois, pour sa précieuse contribution au cours de son mandat à la recherche des solutions en vue du rétablissement d'une paix durable en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Dans le même ordre d'idées, mon gouvernement présente ses félicitations à M. Huang Xia pour sa désignation par le Secrétaire Général afin de succéder à M. Saïd Djinnit comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs à partir du 1^{er} avril. D'ores et déjà, mon gouvernement lui souhaite un fructueux mandat et lui promet toute sa collaboration pour lui permettre de mener à bien ses missions.

Enfin, je réitère la reconnaissance du peuple congolais et de son gouvernement aux membres du Conseil de sécurité pour leur dévouement et attachement à la cause de notre pays.

La séance est levée à 17 h 25.